

Les unités de test (appelées UT) permettent de définir le nombre de tests réalisables par testeur par jour de test.

Elles permettent également de définir les épreuves auxquelles peuvent participer les candidats.

Les recommandations de l'Assurance Maladie prévoient :

Pour réaliser convenablement l'évaluation, le testeur ne peut réaliser, par journée de test, toutes familles et catégories confondues, plus de :

- 7 UT toutes épreuves cumulées,
- Dont au maximum 6 UT d'épreuves pratiques (y compris options éventuelles).

Pour sa part, un salarié ne peut subir plus de 7 UT par journée, toutes épreuves cumulées, toutes familles et catégories confondues.

Une UT représente 1 heure +/- 10 minutes.

Le tableau indique le nombre d'UT à comptabiliser selon la famille et la catégorie d'engins.

Le calcul du nombre d'épreuves réalisables doit se faire par rapport aux exigences des recommandations citées ci-dessus.

R482 – ENGINS DE CHANTIER		R484 – PONTS ROULANTS / PORTIQUES		R485 – GERBEURS A COND. ACC.	
Catégories	Nombre d'UT	Catégories	Nombre d'UT	Catégories	Nombre d'UT
<i>Théorie</i>	1 UT	<i>Théorie</i>	1 UT	<i>Théorie</i>	1 UT
A	1,5 UT	1	0,75 UT	1	0,75 UT
B1 / B2 / B3	1 UT	2	0,75 UT	2	0,75 UT
C1 / C2 / C3	1 UT	<i>Option Cde au Sol</i>	0,5 UT		
D	1 UT			R489 – CHARIOTS COND. PORTE	
E	1 UT	R486 – PEMP		Catégories	Nombre d'UT
F	1 UT	Catégories	Nombre d'UT	<i>Théorie</i>	1 UT
G	1,2 UT	<i>Théorie</i>	1 UT	1A	0,5 UT
<i>Option Télécommande</i>	0,5 UT	A	1 UT	1B	0,75 UT
<i>Option Porte-Engins</i>	0,5 UT	B	1 UT	2A / 2B	0,5 UT
		C	1 UT	3 / 4	1 UT
		<i>Option Porte-Engins</i>	0,5 UT	5	0,75 UT
				6	0,75 UT
				7	0,75 UT